



**ATELIER DE RECHERCHE
ET D'ACTION URBAINES**

Boulevard Adolphe Max, 55 1000 Bruxelles
T. 02/219 33 45 F. 02/219 86 75 info@arau.org

Communiqué de presse du lundi 22 novembre 2004

PLACE DE LA MONNAIE :

**POUR UN AMÉNAGEMENT SIMPLE ET SOLIDE
ET LA RECONSTRUCTION DE L'ÎLOT DU
« POURQUOI PAS ? »
À FRONT DE LA RUE DE L'ÉCUYER**

Un projet de réaménagement de la place de la Monnaie passera en commission de concertation le mardi 23 novembre.

1. Description du projet de réaménagement

D'après les documents soumis à enquête, la philosophie du projet consiste à décomposer la place en trois espaces :

- un espace englobant le théâtre et son parvis, délimité par de nouveaux luminaires et les frontons de la rue Léopold,
- le parvis proprement dit avec la fontaine de Moeschal qui serait maintenue,
- un espace de liaison entre la rue Neuve et la rue des Fripiers, situé le long des vitrines commerciales du socle du Centre Monnaie.

Les auteurs du projet attachent des fonctions précises à chacun de ces espaces :

- l'espace global permettrait de contenir le théâtre, son revêtement serait en pavé mosaïque en grès,
- le parvis servirait à accueillir des événements en lien avec le TRM,

- l'espace de liaison resterait une aire de chalandise. Il est séparé du parvis par un jeu de grandes marches en granit (chaque marche a une hauteur de 40 cm). Cet emmarchement servirait également de gradins, des bancs de bois étant intégrés à cet effet dans les parties courtes des marches. La surélévation ainsi créée permet de recouvrir partiellement les trémies d'accès au parking Monnaie.

La fontaine de Moeschal serait restaurée et mise en valeur par un recouvrement de sol mêlant lignes en acier inoxydable, grilles d'aération de la sous-station Sibelga et languettes en pierre bleue. Une variation de la disposition de l'assemblage permettrait ainsi de créer un motif.

Pour renforcer la délimitation de l'espace de liaison avec le reste la place, les auteurs de projet ont imaginé un alignement de luminaires contemporains (poteaux inclinés surmontés d'une boule de verre avec une demi sphère en miroir) de hauteur variable (entre 4,80 m et 6 m) suivant une ligne brisée. L'objectif de cette disposition serait double : de nuit, intensifier l'éclairage de l'axe reliant la rue Neuve à la rue des Fripiers, et de jour, constituer une rangée de points lumineux (par la présence des miroirs) pour relier visuellement les deux rues précitées.

Le projet prévoit également l'installation de deux nouveaux kiosques aux extrémités des grandes marches, approximativement à l'endroit des kiosques actuels. Selon le bureau d'architectes, un pavillon devrait idéalement être placé dans l'espace arboré de platanes rue de l'Écuyer (ce qui nécessite le déplacement de la sculpture actuelle). Cependant, une telle proposition ne fait pas partie de la demande de permis d'urbanisme ¹.

Les abords du TRM seraient traités de manière à être intégrés dans l'espace de la place (pavement en grès) avec un alignement d'arbres et un éclairage adapté qui ne compromette pas l'éclairage à l'étude du théâtre.

2. La position de l'ARAU

Requalifier cet espace public doit s'accompagner d'une pression accrue de la Ville sur le promoteur de *La Mondiale* afin qu'il mette en œuvre le permis d'urbanisme délivré pour des logements rue de l'Écuyer et un hôtel rue Léopold. Ce chancre de plus de 10 ans pénalise en effet durement tout le quartier.

1) Reconstruire l'îlot du « Pourquoi Pas ? » à front de la rue de l'Écuyer

Jusqu'en 1977, l'espace arboré à front de la rue de l'Écuyer était occupé par l'immeuble abritant les locaux du journal « Pourquoi Pas ? ». Il a été démoli dans des circonstances qui restent floues (exécution d'un permis d'expropriation en passe d'être périmé ?) et remplacé par un espace vert prétexte, dont l'utilité reste à prouver. Les architectes du projet de réaménagement l'ont bien compris puisqu'ils suggèrent d'établir un édicule à cet endroit pour redonner un sens à cet espace informel. Mais ils ne vont pas jusqu'au bout du raisonnement.

L'ARAU demande que cet espace d'une surface de 400 m² au sol soit reconstruit au profit d'un immeuble de logements de manière à refermer la place de la Monnaie.

Cette reconstruction permettrait de répondre aux défis posés par les rives de la place de la Monnaie : comment définir l'espace public autour et devant le TRM, comment

¹ Demande de permis d'urbanisme, Ville de Bruxelles – Place de la Monnaie, Van Wunnik Partners SPRL, p. 28.

intégrer les installations techniques qui perforent la continuité visuelle et fonctionnelle de la place, comment fermer la place pour sécuriser le piéton et rompre les tourbillons de vent ?

La reconstruction d'un immeuble aurait le mérite de requalifier ce que les auteurs de projet appellent le « parvis » soit l'espace situé entre les trémies d'accès au parking et les marches du TRM.

2) Un aménagement plus simple et plus appropriable

L'ARAU estime qu'il aurait été opportun de constituer un plateau surélevé à l'arrière de la Monnaie –en quelque sorte de tirer l'aménagement jusqu'aux façades des immeubles de la rue Léopold, également occupés par la Monnaie– de manière à réduire l'impact et la vitesse du trafic rue Léopold et à mieux mettre en valeur le Théâtre dans son environnement.

L'ARAU estime également que le système de gradins prévu en forme de tribune a comme principal inconvénient de renforcer l'effet de couloir entre la rue Neuve et la rue des Fripiers et isole le reste de la place des cheminements piétons.

Cet aménagement renforcera la présence des entrées de parking qu'il prétend escamoter.

Par ailleurs, ce système de gradins (5 x 40 cm soit 2 mètres de hauteur) est beaucoup trop haut et isole visuellement la place.

L'aménagement, et en particulier les luminaires, nous paraît fragile (bulles en verre avec miroir !) et sophistiqué (voir le sort réservé aux luminaires de la rue Neuve), ce qui fait craindre le pire à un endroit dépourvu de contrôle social en soirée.

L'éclairage, qui ne nous semble pas pertinent morphologiquement le long du couloir entre la rue des Fripiers et la rue Neuve, est par contre insuffisant sur le reste de la place et en particulier en ce qui concerne les façades du TRM. L'éclairage de la sortie des artistes rue Léopold n'est pas pris en considération. L'auteur de projet compte sur la Monnaie pour y suppléer mais la Ville devrait prévoir un plan lumière global, annoncé d'ailleurs dans le PCD de février 1998², qui traite les principaux monuments du Pentagone en fonction de leur spécificité d'implantation et de fonction.

C'est une bonne idée de supprimer tous les bacs à plantes et les bassins.

Le maintien de la fontaine centrale de Moeschal empêche un usage de l'espace central.

Dans ce sens, l'ARAU rappelle le projet de Charles Vandenhove de 1986 pour le réaménagement de la place de la Monnaie qui délimitait le « parvis » par un portique en pierre naturelle pour concilier « *la disparité des gabarits et écrasement de la place par un immeuble-tour, absence de définition de l'espace public et pléthore du mobilier technico-urbain* »³.

² PCD Ville de Bruxelles, Dossier de base, Généralités, vol. 1B, février 1998, p. 20.

³ Catalogue publié pour l'exposition présentée à la Fondation pour l'Architecture à Bruxelles, du 13/12/1986 au 31/01/1987, *Charles Vandenhove, Projets choisis*, Archives d'Architecture moderne, 1986, p. 55.

Conclusion

L'ARAU demande :

- que la Ville accepte le principe de la reconstruction de l'îlot du « Pourquoi Pas ? » avec une affectation en logement ;
- la réduction des dimensions de l'espace en gradins ;
- la suppression de la haie de luminaires penchés au profit d'un autre type d'éclairage ;
- que l'aménagement et le nombre de matériaux soient les plus simples possibles ;
- un plateau surélevé à l'arrière du TRM, rue Léopold, dans des matériaux identiques à ceux utilisés pour la place.